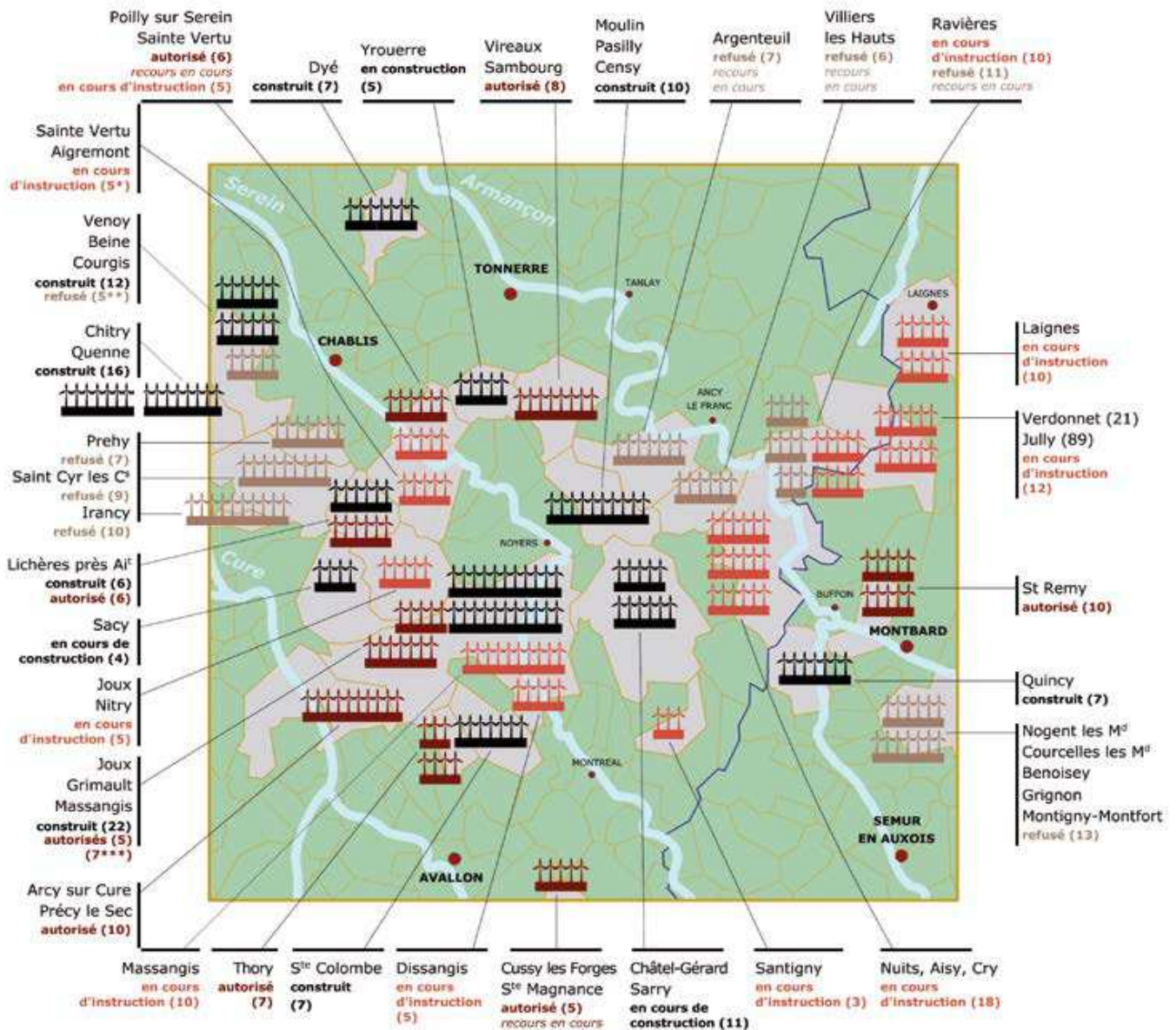




Lettre aux adhérents : septembre 2020

Chacun a pu le constater : les projets de création de parcs éoliens dans le sud de l'Yonne et le nord de la Côte d'Or s'accélèrent.

Votre association vient d'ailleurs d'éditer une carte intitulée « Saturation éoliennes » qui permet de visualiser avec précision les implantations ou projets d'implantations de 250 éoliennes dans un rayon de 50 kms.



Il nous faut donc réagir lorsque c'est possible : en particulier à Santigny et à Verdonnet.

1 Le projet de création d'un parc éolien (les promoteurs parlent de « fermes ») à Santigny se caractérise par le fait que les trois éoliennes seraient implantées en forêt communale détruisant un espace capteur de CO2 ; elles culmineraient en pointe de pale à 200 mètres et seraient donc visibles à des dizaines de kilomètres ; elles auraient un impact sur la biodiversité et sur les espèces protégées.

Selon le promoteur, il existe dans cette forêt de nombreux oiseaux protégés : 57 espèces nicheuses, 44 espèces en migration pré-nuptiale, 29 à 31 espèces en migration post-nuptiale.

Le Tribunal administratif de Dijon le 11 mars 2020 a désigné un Commissaire enquêteur, Monsieur Daniel Collard, qui recueille les avis sur ce projet du 8 septembre au 9 octobre 2020. Il nous reste quelques jours pour lui faire part de notre opposition à ce projet, comme plusieurs Conseils municipaux situés dans la limite de 6 kilomètres du projet viennent de le faire.

On peut le faire de façon dématérialisée (www.registre-dematerialise.fr/1981 ou par voie électronique à l'adresse mail suivante :

enquete-publique-1981@registre-dematerialise.fr)

Ou tout simplement par courrier au Commissaire enquêteur à la Mairie de Santigny 89 420.

C'est important que nous soyons nombreux à faire connaître notre opposition à ce projet.

2 Le projet de création d'un parc éolien à Verdonnet et Jully.

Ce second projet consisterait à créer un parc de 12 éoliennes (11 à Verdonnet et une à Jully) également de 200 mètres en pointe de pale et 6 postes de livraison.

La Mission régionale d'Autorité environnementale signale concernant ce projet :

- « dans un rayon de 5 kilomètres on trouve quatre zones naturelles d'intérêt faunistiques et floristiques de type 1 qui comportent entre autres espèces déterminantes plusieurs espèces de chauve-souris et d'oiseaux (milan royal, et busards cendrés et saint-martin ...) susceptibles d'utiliser le site. A une échelle plus large le réseau Natura 2000 est présent à 4 kilomètres au sud-ouest du projet. »

- bien que tous les projets de création de parcs éoliens ne soient pas pris en compte dans cette étude (le dossier du projet de parc éolien des Hauts de l'Armançon n'était pas encore déposé en Préfecture) le rapport de la Mission souligne le « niveau de saturation fort de Verdonnet avec la création de ce projet. »

Vous avez encore quelques jours pour faire connaître votre opposition à ce projet. Pour cela il vous suffit de consulter la fiche de la Préfecture en fin de document.¹

Nous sommes attachés à nos paysages et à la richesse de nos sites et de nos villages, c'est notre bien commun : c'est le moment de le faire savoir.

N'oublions pas que le nouveau Président de la Communauté de Communes du Serein a été élu sur une base très claire : moratoire actif de 6 ans sur les éoliennes dans nos territoires saturés.

Le vent serait-il en train de tourner !!!!!

Jean-Yves NICOLAS
Président de l'APFA

¹En fin de document : comment faire pour faire entendre sa voix pour Verdonnet et Jully. Source Préfecture de l'Yonne.



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT

Avis d'enquête publique

Société Centrale éolienne de Verdonnet-Jully

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER UN
PARC EOLIEN DE 12 EOLIENNES ET DE 6 STRUCTURES DE LIVRAISON SUR
LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE VERDONNET (21) ET JULLY (89)

Par arrêté préfectoral N°744 du 22 juillet 2020 sera ouverte une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter, sur les communes de Verdonnet (21) et Jully (89), un parc éolien de 12 éoliennes d'une puissance unitaire d'environ 4,8 MW et de 6 postes de livraison (rubrique N°2980 de la nomenclature des installations classées) présentée par la Société Centrale éolienne de Verdonnet-Jully.

Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.

L'enquête se déroulera **du lundi 31 août 2020 à 9h00 au vendredi 2 octobre 2020 à 17h30** dans les mairies de VERDONNET (21), siège de l'enquête, ETAIS (21), FONTAINES-LES-SECHES (21), SAVOISY (21), JULLY (89) et RAVIERES (89).

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :

Monsieur Arnaud MICHEL
Responsable de projet
Tél : 01 30 30 60 09 - 06 33 15 88 46
Courriel : arnaud.michel@enertrag.com

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier comprenant notamment une étude d'impact, l'avis des services, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Bourgogne-Franche-Comté ainsi que le mémoire en réponse du pétitionnaire, aux heures d'ouvertures habituelles au public des mairies mentionnées ci-dessous :

- **VERDONNET (21330)** - Le Bourg - **siège de l'enquête** - les mercredis de 14h00 à 19h00
- **JULLY (89160)** - Rue de l'Église - les mardis et vendredis de 13h30 à 15h30
- **FONTAINES-LES-SECHES (21330)** - 6 Grande Rue - les lundis de 8h00 à 12h00
- **SAVOISY (21500)** - 11 rue de l'Église - les mardis de 9h00 à 12h00 et les vendredis de 14h00 à 17h00
- **RAVIERES (89390)** - Place de l'Hôtel de Ville - les mardis de 8h30 à 12h30, mercredis de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00, jeudis de 8h30 à 12h30, vendredis de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 et les samedis de 8h30 à 12h00
- **ETAIS (21500)** - 5 rue du Sou - les mardis de 13h30 à 18h00

- sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi

- sur le site internet de la préfecture pendant toute la durée de l'enquête :

<http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html>

- sur un poste informatique en mairie de Verdonnet aux jours et heures d'ouverture de la mairie

- sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1887>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire connaître ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un commissaire enquêteur, tenus à sa disposition dans les mairies de VERDONNET, FONTAINES-LES-SÈCHES, SAVOISY et ETAIS (département 21) et de JULY et RAVIÈRES (département 89) (cf horaires d'ouvertures cités ci-dessus)

- sur le registre dématérialisé en se connectant à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1887>

- par courriel, jusqu'à la clôture de l'enquête publique soit au plus tard **le vendredi 2 octobre 2020 à 17h30** sur l'adresse électronique du registre dématérialisé : enquete-publique-1887@registre-dematerialise.fr

- elles pourront également être adressées par voie postale, au siège de l'enquête, en mairie de VERDONNET(21330)- Le Bourg, au président de la commission d'enquête, M. SIMONNOT, avant la clôture de l'enquête **soit au plus tard le vendredi 2 octobre 2020 à 17h30**.

La commission d'enquête est composée comme suit :

- Président : Monsieur Jacques SIMONNOT, adjoint au subdivisionnaire des services de l'équipement à la retraite

- Membres titulaires : Monsieur Jean-Bernard PECHINOT, directeur technique des services eau/assainissement à la retraite et Monsieur François DE LA GRANGE, fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur à la retraite

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures précisés ci-dessous, dans les mairies de :

- **VERDONNET (21330)** - Le Bourg - **siège de l'enquête** :

Le lundi 31 août 2020 de 09h00 à 12h00

Le mercredi 9 septembre 2020 de 14h30 à 17h30

Le vendredi 2 octobre 2020 de 14h30 à 17h30

- **JULY (89160)** - Rue de l'Église :

Le lundi 31 août 2020 de 14h30 à 17h30

Le vendredi 2 octobre 2020 de 9h00 à 12h00

- **FONTAINES-LES-SECHES (21330)** - 6 Grande Rue :

Le mardi 8 septembre 2020 de 09h00 à 12h00

Le mercredi 23 septembre 2020 de 14h30 à 17h30

- **SAVOISY (21500)** - 11 rue de l'Église :
Le mardi 8 septembre 2020 de 14h30 à 17h30
Le mercredi 23 septembre 2020 de 09h00 à 12h00

- **RAVIERES (89390)** - Place de l'Hôtel de Ville :
Le samedi 5 septembre 2020 de 9h00 à 12h00
Le mercredi 30 septembre 2020 de 14h30 à 17h30

- **ETAIS (21500)** - 5 rue du Sou :
Le mercredi 9 septembre 2020 de 09h00 à 12h00
Le mercredi 30 septembre 2020 de 09h00 à 12h00

Le Préfet de la Côte d'Or adresse, dès leur réception, copie du rapport, de ses annexes et des conclusions au responsable du projet et à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture du département de l'Yonne pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Ces documents seront également consultables par le public :

- à la Préfecture de la Côte d'Or- Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE
- sur le site internet de la préfecture : <http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html> pendant la même durée.
- pendant un an, sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1887>

Pour le Préfet
Signé : La Cheffe de Pôle environnement et urbanisme : E.MORI